



**2ème Réunion sur les indicateurs des télécommunications mondiales
(Genève, 1999)**

Documents d'information

This PDF is provided by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an officially produced electronic file.

Ce PDF a été élaboré par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'une publication officielle sous forme électronique.

Este documento PDF lo facilita el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un archivo electrónico producido oficialmente.

یجر ی نورکتلا فملا نم ةذخوما ی هو تاظوفحموال ةمکتبالا قسم ، (ITU) تصالاتلا یلوالد ادحتالا نم ةممقد PDF قسنب ةخسنال هذه امیرسب دادةإ .

本PDF版本由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案服务室提供。来源为正式出版的电子文件。

Настоящий файл в формате PDF предоставлен библиотечно-архивной службой Международного союза электросвязи (МСЭ) на основе официально созданного электронного файла.



UNION INTERNATIONALE DES
TELECOMMUNICATIONS

**BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES
TELECOMMUNICATIONS**

UNITE DE SYSTEMES D'INFORMATION

Document WTIM99/19-F

27.04.99

Original: anglais

**2^{ème} Réunion sur les indicateurs des télécommunications mondiales
(Genève, 29 - 31 mars 1999)**

SOURCE: DIRECTION GÉNÉRALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS DE TAÏWAN - CHINE

**TITRE: COLLECTE ET DIFFUSION DE DONNÉES DE STATISTIQUES CONCERNANT
LES TÉLÉCOMMUNICATIONS A TAÏWAN - CHINE**

UIT/BDT

2ème réunion sur les indicateurs des télécommunication

mondiales

Genève, 29-31 mars 1999

**Collecte et diffusion de données statistiques
concernant les télécommunications à Taïwan**

Document élaboré par

la Direction générale des télécommunications de Taïwan

Collecte et diffusion de données statistiques concernant les télécommunications à Taïwan

Document élaboré par la Direction générale des télécommunications de Taïwan

I. Situation actuelle de la libéralisation des télécommunications

La *Loi de 1958 sur les télécommunications* a été modifiée en février 1996. La nouvelle Loi a expressément établi une séparation entre les fonctions d'exploitation et les fonctions de réglementation de la Direction générale des télécommunications (DGT), qui est de ce fait devenue un organisme de réglementation indépendant chargé depuis le 1er juillet 1996 de procéder à la libéralisation des télécommunications. A ce jour, les services de téléphonie cellulaire, de radiorecherche et de radiocommunication, ainsi que les services mobiles de transmission de données sont ouverts à la concurrence. Le nombre total de licences accordées s'élève à 45. Par ailleurs les services de communication par satellite ont également été ouverts à la concurrence en décembre 1998. Dix-huit licences ont été attribuées, y compris trois pour le service mobile par satellite (SMS) et quinze pour le service fixe par satellite (SFS).

A l'heure actuelle, nous envisageons de déréglementer les services de réseau fixe. Les licences correspondantes devraient être accordées d'ici à la fin de 1999, sans limitation quant au nombre. S'agissant du réseau Internet, notre Gouvernement.

Le tableau ci-après indique la situation actuelle en ce qui concerne l'attribution des licences:

Type de service	Zone de service	Nombre de licences attribuées	
		Au 1er juil. 1996	Au 31 déc. ,1998
Entreprises de télécommunications type I		4	75
<i>Services de réseau fixe</i>		1	1
<i>Services de communications mobiles</i>		11	56
<i>CT-2</i>	<i>Régionale</i>	8	8
<i>Téléphonie cellulaire</i>		2	11
<i>AMPS</i>	<i>Nationale</i>	1	1
<i>DS1800</i>	<i>Nationale</i>	-	3
	<i>Régionale</i>	-	3
<i>GSM900</i>	<i>Nationale</i>	1	1
	<i>Régionale</i>	-	3
<i>Radiorecherche</i>		1	9
	<i>Nationale</i>	1	3
	<i>Régionale</i>	-	6
<i>Serv. mobiles de transmission de données</i>		-	8
<i>500 MHz</i>	<i>Nationale</i>	-	1
	<i>Régionale</i>	-	3
<i>800 MHz</i>	<i>Nationale</i>	-	1
	<i>Régionale</i>	-	3
<i>Radiocomm. à ressources partagées</i>		-	20
<i>500 MHz</i>	<i>Nationale</i>	-	1
	<i>Régionale</i>	-	12
<i>800 MHz</i>	<i>Nationale</i>	-	1
	<i>Régionale</i>	-	6
<i>Satellite Communications Services</i>		-	18
<i>SMS</i>		-	3
<i>FSS</i>		-	15
Entreprises de télécommunication type II		67	168
<i>Internet</i>		-	76
<i>Services à valeur ajoutée</i>		-	92

* On entend par entreprise de télécommunication de type I les opérateurs de télécommunication propriétaires de leurs installations et par entreprises de télécommunication de type II les autres opérateurs de télécommunications.

II. Processus de collecte et de diffusion des données statistiques concernant les télécommunications

1. Collecte de données statistiques

Pour surveiller la concurrence en matière de réseau et de services, obtenir des informations sur des parts de marché, déterminer quelles sont les entreprises de télécommunication dominantes en vue des enquêtes sur les pratiques anticoncurrentielles, évaluer l'efficacité des opérateurs de télécommunication et promouvoir le développement du secteur des télécommunications, la Direction générale des télécommunications (DGT) impose aux opérateurs l'obligation de présenter régulièrement les données statistiques pertinentes. Les données que nous avons collectées sont énumérées ci-après:

1) Réseau fixe

Les exploitant de réseaux fixes sont tenus de communiquer chaque mois à la DGT des données statistiques concernant notamment les points suivants:

- Nombre d'abonnés et capacité du réseau téléphonique local.
- Nombre de communications téléphonique interurbaines et internationales.
- Durée, en minutes, des communications téléphonique interurbaines et internationales
- Recettes provenant des communications téléphoniques locales, interurbaines et internationales
- Recettes provenant des services de communication de données.

2) Communications mobiles

Les opérateurs de services de téléphonie cellulaire et de radiorecherche sont tenus de présenter chaque mois à la DGT des données statistiques concernant les points suivants:

- Recettes.
- Nombre d'abonnés et capacité.
- Durée du trafic, en minutes.
- Nombre de stations de base.
- Nombre de voies porteuses.

Par ailleurs, la DGT collecte aussi chaque année auprès des opérateurs cellulaires les indicateurs de qualité de service suivants:

- Durée de fourniture des services.
- Taux de blocage des communications aux heures de pointe.
- Taux d'appels terminés.
- Zone desservie.
- Satisfaction du client.

Les données de qualité de service ci-dessus sont obtenues par les opérateurs eux-mêmes ou à partir d'études effectuées par des professionnels. S'agissant de la satisfaction du consommateur, c'est l'association de consommateurs *Consumers' Foundation*, ou un organisme similaire, qui est généralement chargée de réaliser une étude en la matière.

3) Internet

L'Institute for Information Industry (III) collecte chaque mois des données en fonction du type d'abonné (enseignants, particuliers et ménages, sociétés).

–Enseignants:

Le nombre d'abonnés au réseau TANET (réseau universitaire) est obtenu chaque mois à partir du nombre de comptes IP attribués aux écoles.

–Particuliers et ménages:

Le chiffre correspondant provient des statistiques concernant les abonnés téléphoniques, à l'exclusion des comptes IP libres.

–Sociétés:

Le chiffre correspondant provient des statistiques concernant les abonnés aux lignes spécialisées. Nous prenons comme base le chiffre de 10 utilisateurs en moyenne par ligne louée pour déterminer le nombre de sociétés utilisatrices.

4) Télévision par câble

Le nombre de foyers abonnés à la télévision par câble est défini comme étant le produit du taux de pénétration multiplié par le nombre de ménages, qui est communiqué par le Bureau d'information du Gouvernement. Le taux de pénétration de la télévision par câble est obtenu par échantillonnage, tandis que le nombre de ménages est communiqué par le Ministre de l'intérieur.

2. Diffusion des données statistiques

Les données statistiques sont diffusées par communiqué de presse ou figurent sur les sites web des organismes concernés.

III. Données statistiques existantes sur les services de télécommunication à Taïwan

1) Téléphone local

A la fin de 1998, le taux de pénétration des services téléphoniques locaux s'élevait à 52,45% et le nombre d'abonnés à 11 500 000, part rapport à 50,08% et à 10 860 000 respectivement en 1997. Le nombre d'abonnés aux services téléphoniques locaux a augmenté de 5,87%.

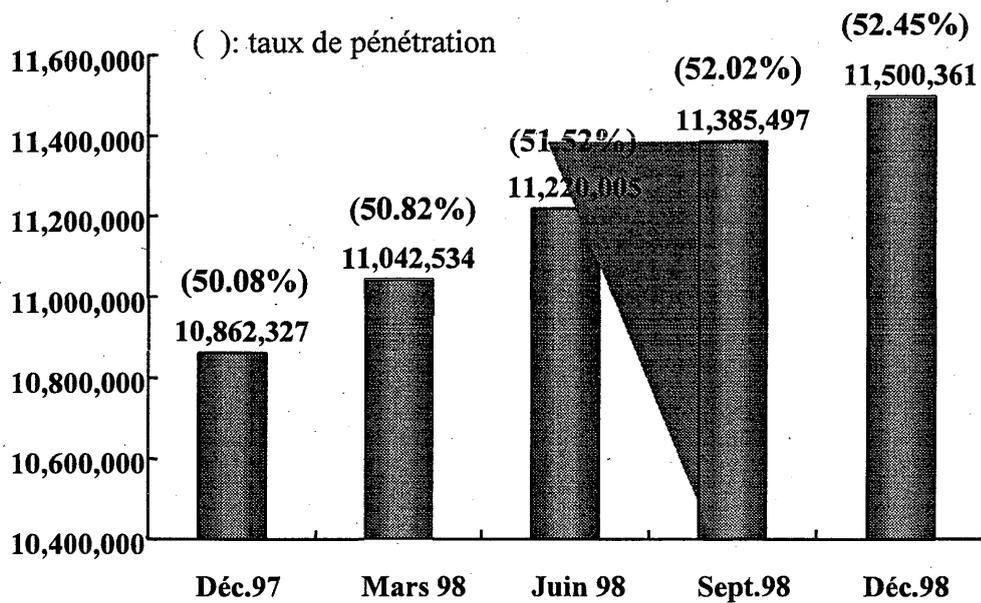


Figure 1. Accroissement du nombre d'abonnés aux services téléphoniques locaux (Taïwan)

2) Téléphonie cellulaire

Les nouveaux arrivés dans le secteur des services téléphoniques cellulaires, qui ont commencé leurs activités au début de 1998, ont contribué au boom du marché des télécommunications. A la fin de 1998, le taux de pénétration des services téléphoniques mobiles s'élevait à 21,56% et le nombre d'abonnés à 4 720 000, par rapport à 6,88% et 1 490 000 respectivement en 1997. Le nombre des abonnés aux services téléphoniques mobiles a enregistré une hausse stupéfiante de 216% (voir Figure 2).

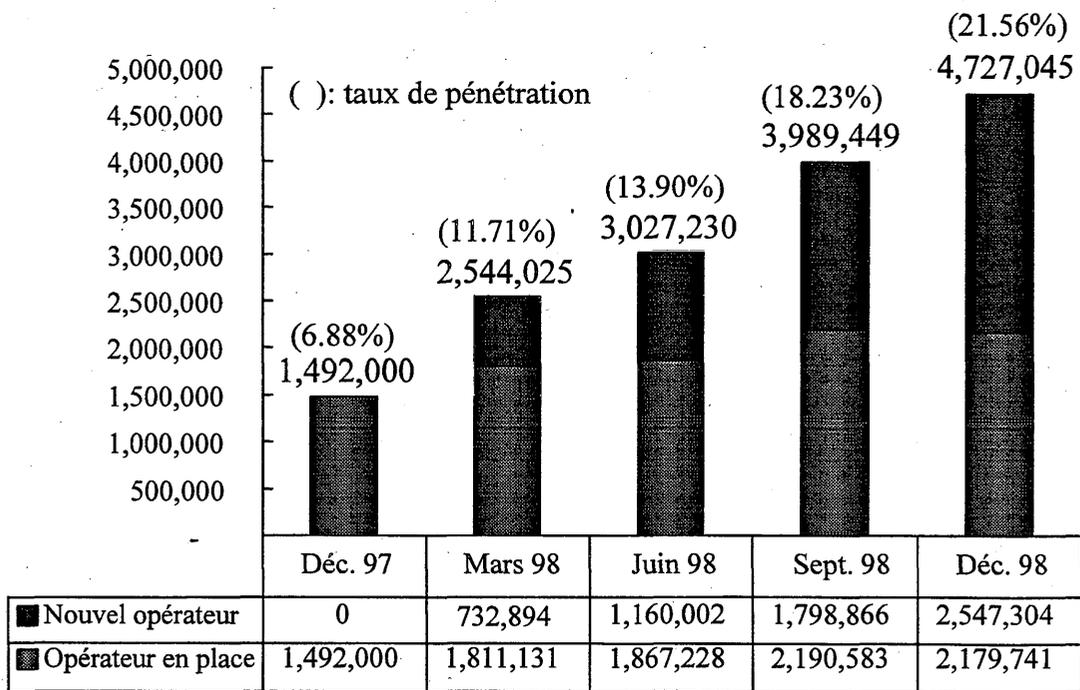


Figure 2. Nombre d'abonnés aux services téléphoniques mobiles (Taïwan)

3) Internet

A la fin de décembre 1998, les utilisateurs Internet représentaient 14,3% de la population à Taiwan et a franchi le cap des 3 millions depuis lors.

Unité: 1000 personnes

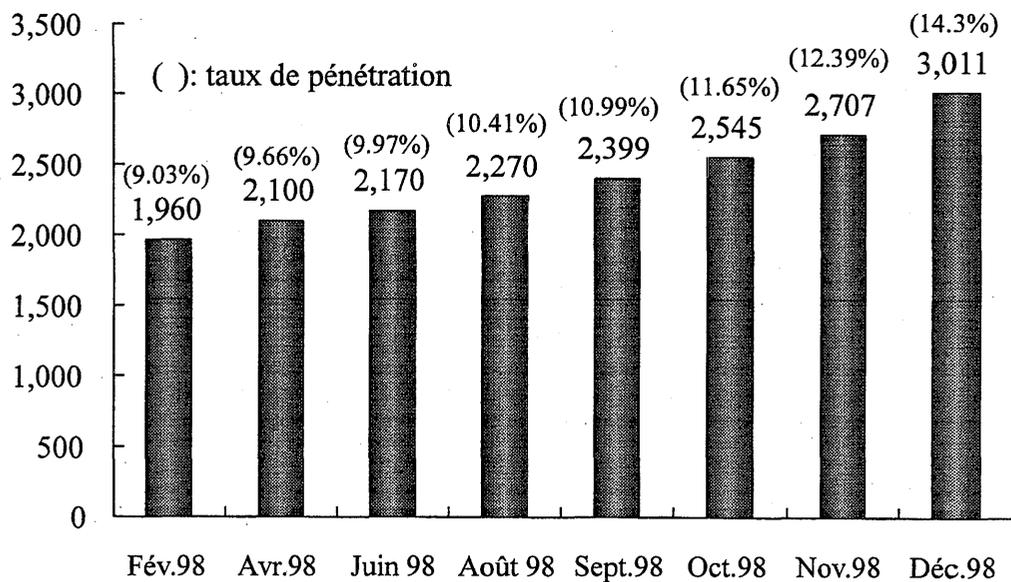


Figure 3. Croissance de la communauté Internet (Taïwan)

5) Télévision par câble

Il ressort de la dernière étude effectuée en décembre 1998 que le taux de pénétration de la télévision par câble était de 75-80%. A la même date, le nombre de foyers étant de 6,37 millions on en déduit que le nombre de foyers abonnés à la télévision par câble était de 4,18-4,47 millions.

IV. Conclusion

Le secteur des télécommunications était autrefois géré par l'Etat sous forme de monopole et la collecte de données était facile, rapide et simple. Toutefois, avec la libéralisation du marché des télécommunications, le nombre des opérateurs de télécommunication privés a notablement augmenté et la collecte de données devient plus difficile et plus complexe et prend plus de temps. Il est primordial que l'organisme de réglementation publie des statistiques précises et ce, en temps voulu. Des statistiques relatives aux télécommunications aident les opérateurs et les entreprises pertinentes à élaborer leurs plans d'investissement, tout en aidant les régulateurs à formuler leurs politiques. Les administrations des télécommunications comptent donc beaucoup sur la collaboration des opérateurs. Compte tenu de la mondialisation du marché des télécommunications, les statistiques communiquées par différents pays dans le monde montrent que le secteur des télécommunications est en expansion. Nous devons suivre cette évolution et prendre connaissance des statistiques locales et mondiales. Par conséquent, il est très important de débattre de la question de savoir comment collecter, en temps voulu, des données statistiques précises. Sans y être limitée, cette question porte sur la méthode de collecte des données, la définition des données et le format des données unifiées.



UNION INTERNATIONALE DES
TELECOMMUNICATIONS

**BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES
TELECOMMUNICATIONS**

UNITE DE SYSTEMES D'INFORMATION

**Document WTIM99/20-F
03.05.99**

Original: anglais

**2^{ème} Réunion sur les indicateurs des télécommunications mondiales
(Genève, 29 - 31 mars 1999)**

**SOURCE: ORGANISME DE REGLEMENTATION DES POSTES ET DES
TELECOMMUNICATIONS (REG-TP), ALLEMAGNE**

**TITRE: COLLECTE DE DONNÉES SUR LES TELECOMMUNICATIONS EN
ALLEMAGNE**

Collecte de données sur les télécommunications en Allemagne

1. Cadre juridique de la collecte de données primaires

Pour ses travaux, l'organisme de réglementation allemand se fonde sur la *Loi sur les télécommunications* en vigueur depuis le 1er août 1996, et sur les ordonnances ci-après à caractère obligatoire et prises en application de ladite loi:

- Ordonnance du 23 juillet 1997 sur les redevances afférentes aux licences de télécommunication,
- Ordonnance du 1er octobre 1996 concernant la réglementation des taxes dans le secteur des télécommunications,
- Ordonnance du 23 octobre 1996 sur l'accès au réseau,
- Ordonnance du 30 janvier 1997 sur le service de télécommunication universel,
- Ordonnance du 21 mai 1997 sur les redevances d'utilisation des fréquences,
- Première Ordonnance du 16 décembre 1997 portant amendement de l'Ordonnance sur les redevances d'utilisation des fréquences,
- Ordonnance (1995) du 20 mai 1997 sur l'homologation dans le domaine des télécommunications,
- Ordonnance du 19 novembre 1996 concernant les droits d'utilisation des fréquences,
- Ordonnance du 11 décembre 1997 sur la protection des usagers des télécommunications,
- Ordonnance du 19 décembre 1997 sur la qualification des personnels technique, et
- Ordonnance du 10 décembre 1997 sur l'attribution des responsabilités et l'habilitation

Par ailleurs, la protection des données a fait l'objet de l'ordonnance suivante:

- Ordonnance du 12 juillet 1996 sur la protection des données concernant les exploitants internationaux

Il est possible de consulter ou de télécharger le texte de la Loi sur les télécommunications et celui des ordonnances à partir du site web de l'organisme de réglementation (<http://www.regtp.de>). La plupart des textes sont disponibles en anglais.

La Loi sur les télécommunications contient plusieurs dispositions, notamment dans ses articles 72 et 81, en vertu desquelles l'organisme de réglementation est habilité à rassembler des données sur les entreprises intervenant sur le marché des télécommunications. Conformément à l'article 72 de ladite loi, l'organisme de réglementation peut demander des informations sur la situation financière des entreprises de télécommunication, plus particulièrement sur leurs recettes, lorsqu'il en a besoin pour s'acquitter des responsabilités dont il est investi au titre de la Loi. Aux termes de l'article 81, il est tenu de soumettre aux instances législatives de la République fédérale d'Allemagne un rapport bisannuel sur son activité ainsi que sur la situation et l'évolution du secteur des télécommunications, et il faut alors disposer de données générales sur les entreprises afin de pouvoir pleinement remplir cette obligation.

La délimitation exacte de l'autorité de l'organisme de réglementation en ce qui concerne la collecte de données est actuellement un sujet de controverse: ainsi, l'organisme n'est pas habilité à collecter des données sur des entreprises dans le but spécifique de publication générale ou de communication à des organisations internationales telles que l'UIT.

2. Collecte de données relatives au marché des télécommunications—situation actuelle

L'organisme de réglementation dispose d'un service d'observation du marché des télécommunications qui étudie les tendances des prestations de services notamment en ce qui concerne les détenteurs de licence intervenant sur le marché allemand des télécommunications, et qui fait le point sur le marché des télécommunications dans son ensemble à l'aide de sa connaissance du secteur et les données rassemblées sur les différentes entreprises et les différents segments.

Le marché des télécommunications, notamment celui de la téléphonie, est pleinement ouvert à la concurrence depuis le 1er janvier 1998. Au début de février 1999, on comptait en Allemagne un total de 491 détenteurs de licence, parmi lesquels 181 détenaient une licence de Classe 4 pour l'auto-exploitation d'un réseau téléphonique en concurrence avec l'ancien monopoleur, Deutsche Telekom AG. Plus de 50 fournisseurs de services opèrent déjà sur le marché de la téléphonie. Par ailleurs, plus de 1 100 fournisseurs dont un certain nombre de fournisseurs de services Internet, offrent des services de télécommunication non soumis à l'obligation de licence.

Compte tenu du nombre actuel des fournisseurs de services et de l'insuffisance de la réglementation en matière de collecte des données (voir la partie 1), il est difficile d'avoir une vision précise de l'ensemble du marché des télécommunications, car il n'est pas possible d'en observer la totalité. Il n'en reste pas moins nécessaire de rassembler des données afin d'obtenir une vue d'ensemble de la surface et de l'évolution de ce secteur et afin de disposer d'une base pour les décisions d'ordre réglementaires. Aucun élément de la législation allemande actuelle n'habilite le Bureau fédéral de la statistique à rassembler des données sur les services de télécommunication, et de ce fait le Bureau ne dispose d'aucune donnée d'importance qui soit pertinente. Le service d'observation du marché des télécommunications de l'organisme de réglementation rassemble les données nécessaires à l'analyse du marché à partir de diverses sources:

- rapports annuels des entreprises ou des groupes qui sont tenus de les publier;
- publications techniques et articles de presse;
- instituts d'études de marché;
- associations professionnelles, instituts et universités;
- données recherchées au moyen d'Internet;
- études externes et internes, et
- enquêtes par téléphone ou par correspondance réalisées auprès des entreprises.

Comparativement à ce que l'on peut observer dans d'autres pays, les entreprises allemandes manifestent une certaine réticence à communiquer des données, ce qui s'explique en partie par l'aversion qu'ont toujours éprouvée les Allemands à l'égard de l'intervention de l'Etat.

Il est nécessaire d'effectuer des recherches approfondies pour pouvoir rassembler des données exploitables aux fins de l'analyse du marché des télécommunications dans son ensemble. Compte tenu du travail que suppose une telle collecte de données, une analyse exhaustive du marché dans son entier apparaît clairement infaisable. Dans le passé, il était possible de faire des projections à partir des chiffres concernant les recettes, les ressources humaines, et dans une certaine mesure, les investissements grâce aux données disponibles sur différentes entreprises et différents segments. Il serait possible de faire une analyse plus fine de certains segments du marché (services mobiles, lignes louées ...).

3. Communication de données à IUIT et problèmes connexes

Depuis plusieurs années, l'Organisme de réglementation communique les données dont il dispose sur le marché allemand des télécommunications aux fins de leur publication, notamment dans le *Rapport de l'IUIT sur le développement des télécommunications dans le monde*. Les données requises pour ce rapport comprennent les réponses à diverses questions sur la réglementation ainsi que les réponses à un ensemble exhaustif de questions, parfois très précises, sur les différents segments du marché des télécommunications.

Les questions portant sur l'organisme de réglementation proprement dit, le degré de libéralisation de chaque segment du marché, l'octroi de licences et les détenteurs de licences ne posent pas de problème.

Il est possible de communiquer les données requises sur les opérateurs de télécommunication - noms, adresses et services fournis-, mais seulement en ce qui concerne les détenteurs de licences et les fournisseurs de services de télécommunication non visés par l'obligation de licence (voir la partie 2). Il n'est pas toujours possible cependant de déterminer si un titulaire de licence est ou non entré sur le marché.

Les questions concernant la démographie ne posent pas non plus de problème, puisque les réponses peuvent être obtenues auprès du Bureau fédéral de la statistique.

Dans le passé, il n'était pas possible de répondre entièrement aux questions relatives aux réseaux téléphoniques, à la tarification et au trafic téléphonique international. La plupart des données communiquées provenait uniquement de Deutsche Telekom AG, qui offre une gamme complète de services de télécommunication et qui détenait le monopole de la téléphonie jusqu'au 31 décembre 1997. Jusqu'à cette date, ces données reflétaient de façon suffisamment fidèle la situation du marché des télécommunications dans son ensemble.

Un grand nombre d'exploitants et de fournisseurs de services téléphoniques sont entrés sur le marché en 1998, d'où la difficulté croissante de répondre au questionnaire actuel de l'IUIT compte tenu de son étendue et de sa précision. Toute comparaison entre les données anciennes, qui ne concernaient que Deutsche Telekom AG, et les données nouvelles, qui portent sur tout le marché, pourrait être source d'erreur. Il est quasiment impossible de communiquer des données sur les barèmes appliqués par les exploitants et sur les flux de trafic international sortant.

Auteur/Contact:

Klaus Knab

Section 311, Marketobservation Telecommunication

Organisme de réglementation des postes et des télécommunications (Reg TP)

Canisiusstraße 21

55122 Mainz

Tél +49 61 51 18-11 14

Fax +49 61 51 18-56 62

e-mail Klaus.Knab@regtp.de

Propositions pour la révision du questionnaire de IUIT

- Les questions sur la situation de la réglementation ne posent pas de problème et devraient être maintenues.
- Les questions sur le service téléphonique ne devraient porter que sur le marché en général et non sur des entreprises en particulier et ne devraient pas non plus traiter de la qualité du service ou de détails techniques.
- Il est difficile de répondre aux questions sur la tarification du service mobile, parce que les taxes peuvent changer plusieurs fois par an et parce qu'il existe actuellement en Allemagne 400 structures tarifaires différentes. Les questions pourraient être limitées à la tarification pratiquée par les exploitants envers les entreprises et/ou envers les clients privés ainsi qu'aux barèmes applicables à la fin de l'année considérée.
- Les questions ne devraient pas avoir trait aux finances des entreprises, à l'exception peut-être des investissements réels destinés sur le marché des télécommunications, car les données financières des compagnies sont souvent confidentielles, et ne sont disponibles que dans de très rares cas.
- Les questions sur les flux de trafic téléphonique devraient porter sur le trafic total par minute. Il conviendrait de retenir tout au plus les subdivisions suivantes: flux de trafic local, longue distance, et flux de trafic international sortant.

Author/Contact:
Klaus Knab
Section 311, Marketobservation Telecommunication
Regulatory Authority for Telecommunications and Posts (Reg TP)
Canisiusstraße 21
55122 Mainz
Tel +49 61 51 18-11 14
Fax +49 61 51 18-56 62
e-mail Klaus.Knab@regtp.de



UNION INTERNATIONALE DES
TELECOMMUNICATIONS

**BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES
TELECOMMUNICATIONS**

UNITE DE SYSTEMES D'INFORMATION

Document WTIM99/27-F

06.05.99

Original: anglais

**2^{ème} Réunion sur les indicateurs des télécommunications mondiales
(Genève, 29 - 31 mars 1999)**

**SOURCE: MME HELEN ASP, SWEDISH INSTITUTE FOR TRANSPORT AND
COMMUNICATIONS ANALYSIS (SIKA)**

**TITRE: DOCUMENTS D'INFORMATION SUR LES STATISTIQUES OFFICIELLES
CONCERNANT LES TELECOMMUNICATIONS (SUEDE)**

1999-05-06



Union internationale des télécommunications
Mme Dalia Mendiluce
Place des Nations
CH-1211 Genève 20
Suisse

Documents d'information sur les statistiques officielles concernant les télécommunications (Suède)

En collaboration avec le Swedish Institute for Transport and Communications Analysis (SIKA) et Eurostat, Statistics Sweden a réalisé en 1996 une enquête par questionnaire sur le secteur suédois des télécommunications. L'année 1995 a été prise comme période de référence. C'était la première fois que le secteur susmentionné faisait l'objet d'une enquête depuis la déréglementation du marché des télécommunications en Suède. Dans le passé, les statistiques des télécommunications étaient publiées par l'ancien monopole d'Etat Televerket.

La deuxième enquête sur le secteur des télécommunications a été effectuée en 1997 par Statistics Sweden en collaboration avec SIKA et Eurostat. L'année 1996 a été prise comme période de référence. Les résultats de cette enquête sont décrits ci-après. Une enquête sur la période de référence 1997 est actuellement réalisée par Statistics Sweden avec le concours de SIKA. Si tout se passe bien, les résultats seront publiés en avril de cette année.

Les résultats des enquêtes sont publiés dans un rapport intitulé *Télécommunications*. On pourra également consulter sur le site Web de SIKA (www.sika-institute.se) quelques tableaux figurant dans le dernier rapport publié.

Les télécommunications en 1996

Au printemps 1997, des projets de questionnaires ont été élaborés, dont un simplifié pour les entreprises de 0 à 9 employés et un plus complet pour les entreprises de 10 employés ou plus. La version simplifiée du questionnaire n'a pas posé de problèmes tandis que pour la version plus complète, des réunions ont été tenues avec les entreprises pour vérifier le projet de questionnaire.

L'enquête portait sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant des sous-secteurs 64.201, 64.202 et 64.203 de la nomenclature NACE (Rév.1).

Les soussecteurs visés par l'enquête étaient les suivants

SE-SIC 92 / NACE (Rev. 1)	Classification selon l'activité économique
64.2	Télécommunications
64.201	Exploitation de réseaux (y compris téléphonie mobile)
64.202	Radiodiffusion (radio et télévision)
64.203	Télévision par câble

Il y avait au total 163 entreprises dont toutes ont été prises en compte dans l'enquête. Cent quarante-six compagnies ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 89,6 pour cent. Cinquante et une entreprises ont été incorrectement classées (31 pour cent) et 17 n'ont pas répondu au questionnaire. Deux grandes compagnies et quinze petites compagnies n'ont pas fait l'objet de l'enquête.

L'enquête menée dans le cadre de la nomenclature NACE Rév.1 64.2 couvre le secteur suédois des télécommunications de manière appropriée. Toutes les grandes entreprises connues figuraient dans l'enquête. A la fin de celle-ci, il a été constaté que deux petites entreprises avaient été incorrectement classées dans le registre commercial. Ces deux entreprises employaient 14 personnes, et avaient un chiffre d'affaires total de 9 millions de couronnes suédoises et un coût d'exploitation total de 21 millions de couronnes suédoises.

On trouvera ci-après quelques résultats de l'enquête de 1996:

Télécommunications NACE (Rev 1. 64.2)

Nombre d'entreprises:	163
- incorrectement classées	51
- sans activité	5
- n'ayant pas communiqué de réponse	17
Les résultats sont fondés sur les réponses fournies par 90 entreprises	90
Nombre de personnes employées (dans l'année)	25 001
Situation de l'emploi au 31 décembre 1997	24 081
Chiffre d'affaires total, en millions de SEK	50 845
Coût total, en millions de SEK	47 196
Valeur ajoutée, en millions de SEK	13 142

Données d'expérience fournies par l'étude de 1996 en matière de méthodologie

- Il a été difficile pour les entreprises d'estimer les informations concernant le volume.
- Certaines entreprises étaient juste en début d'activité et éprouvaient donc une certaine difficulté à remplir le questionnaire.
- De nombreuses entreprises ont fourni des estimations très approximatives concernant la ventilation du chiffre d'affaires et, en particulier, les chiffres se rapportant au volume.
- Les domaines les plus difficiles à évaluer étaient ceux des services de communication de données dans le réseau fixe et sur les lignes louées du service fixe (aussi bien en ce qui pour le chiffre d'affaires que pour le volume).
- Il n'a pas été très difficile pour les entreprises d'estimer les informations concernant le chiffre d'affaires et le volume pour les services téléphoniques fixes (RTPC). Elles peuvent, par exemple, souvent fournir des données concernant le volume de trafic en minutes.
- Les informations concernant le volume dans le domaine des services de communication de données sont très confidentielles, les entreprises étant peu disposées à les révéler.
- Quelles informations peuvent être publiées? Il existe en Suède quelques très grandes entreprises qui appartiennent au même groupe, ce qui signifie que des informations confidentielles concernant ne serait-ce qu'une seule entreprise du groupe ne peuvent être divulguées et ne peuvent donc être publiées.
- Il est important de disposer d'instructions accompagnées de définitions claires.

Les définitions posent des problèmes. Il est difficile pour certaines entreprises d'établir une distinction entre les produits et les services. Elles offrent souvent un ensemble de prestations comportant à la fois des produits et des services. Des données statistiques très détaillées sont demandées et certaines entreprises, notamment les plus petites, ne disposent pas de ce type d'information.



UNION INTERNATIONALE DES
TELECOMMUNICATIONS
**BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES
TELECOMMUNICATIONS**
UNITE DE SYSTEMES D'INFORMATION

Document WTIM99/32-F
11.05.99
Original: anglais

2^{ème} Réunion sur les indicateurs des télécommunications mondiales
(Genève, 29 - 31 mars 1999)

SOURCE: MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, LIBÉRIA

**TITRE: COLLECTE ET DIFFUSION DES DONNÉES DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
AU LIBÉRIA**

DOCUMENT PRÉSENTÉ PAR LA DÉLÉGATION DU LIBÉRIA À LA
DEUXIÈME RÉUNION SUR LES INDICATEURS DES
TÉLÉCOMMUNICATION MONDIALE
GENÈVE, SUISSE, 29 – 31 MARS 1999

PRÉSENTÉ PAR: H. OCTAVIUS WALKER
ADJOINT AU MINISTRE DE LA
PLANIFICATION, DE LA RECHERCHE
ET DES STATISTIQUES

République du Libéria
Ministère des Postes et des Télécommunications
Monrovia, Libéria

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur du Bureau du
Développement des télécommunications,
Mesdames et Messieurs les Délégués
Mesdames et Messieurs,

En cette importante occasion, j'ai l'honneur de vous présenter les salutations du peuple du Libéria et de son Excellence Darkpanah Dr. Charles Gankay Taylor, Président de la République du Libéria. Nous attachons une très grande importance à cette réunion car nous venons juste de sortir d'une guerre qui a duré sept ans et tout notre système de collecte de statistiques sur les télécommunications a été entièrement détruit.

Nous pensons également que cette réunion aidera notre pays, le Libéria, dans le domaine de la collecte et de la diffusion de données statistiques sur les télécommunications. Nous sommes certains qu'à la fin de cette réunion, nous disposerons de toutes les connaissances qui nous manquent. Nous souhaitons aussi profiter de cette occasion pour féliciter le Représentant dans le pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour les efforts incessants qu'il a déployés afin de s'assurer que tout se passe bien lors des conférences organisées par l'UIT, par l'intermédiaire du BDT, en veillant notamment à ce que tous les participants reçoivent à temps leur invitation et leurs indemnités.

Mesdames et Messieurs les participants, comme vous le savez tous, notre pays vient de sortir d'une guerre qui a détruit toutes les usines du secteur des télécommunications. Malgré cela, nous avons le plaisir de présenter dans le présent document certaines méthodes appliquées dans la collecte de données statistiques relatives aux télécommunications. Nous souhaitons donc que le présent document soit utile aux pays Membres puisque nous nous efforçons tous de bâtir un secteur mondial des télécommunications.

Une fois encore, je tiens à exprimer l'attachement du peuple libérien à l'UIT et je remercie les organisateurs de penser au Libéria lorsqu'une telle conférence sera organisée.

H. OCTAVIUS WALKER
Adjoint au Ministre de la planification,
de la recherche et des statistiques
Représentant du Libéria
Réunion du BDT, Genève

SOURCES DE DONNÉES

Avant la crise civile, la collecte de données était effectuée à l'échelle nationale par le Bureau de planification, de recherche et de statistiques auprès des différents bureaux de poste établis dans les comtés du pays, y compris le Bureau central de Monrovia.

Les données étaient recueillies dans quatre zones:

a) Zone 1

La zone 1 comprenait les bureaux de poste des différents comtés et des régions spécifiques.

- Boni County-Tubmanburg Post Office
- Montserrado County-Bensonville
- Margibi County-Kakata, Harbel, Robertsfiels et Marsha II.

b) Zone 2

- Nimba County-Tarpita, Sanequelle et Ganta
- Capemount-Robertspot
- Bong County-Cbanga

c) Zone 3

- Sinoe County-Greenville
- Grand Bassa County-Buchanan
- Rivercess County-Rivercess City

d) Zone 4

- Lofa County-Voinjama, Kolahun et Foya
- Grand Gedeh County-Zwedru et Kawekein
- Maryland County-Harper et Pleebo
- Grand Kru County-Barclayville

Après la crise civile, c'est uniquement le Bureau central qui est chargé de la collecte de données, les établissements postaux établis dans les différents comtés ayant été détruits pendant la guerre.

Des efforts sont cependant déployés pour les remettre en fonctionnement. Le Bureau central collecte les données auprès des sources suivantes:

A) Contrôleur

- Caissier principal
- Comptes intérieurs
- Bureau de vente (timbres postaux)

B) Services aux guichets

C) Monrovia et alentours

- Paynesville
- Capitol Building
- Freeport
- Barclay Training Center (BTC)
- Randall Street (Annexe 1)

Autres sources au sein du Ministère

- Bureau de réglementation
- Bureau de philatélie
- Service EMS

RAPPORT ANNUEL
BUREAU DE PLANIFICATION, DE RECHERCHE ET DE STATISTIQUES
JANVIER – DÉCEMBRE 1998

Le Bureau de planification, de recherche et de statistiques est chargé de recueillir des données statistiques sur la réception, la livraison et l'acheminement d'objets pouvant être envoyés par la poste, tant à l'étranger que dans le pays, ainsi que sur les recettes engendrées par la location de consignes, la vente de timbres, les licences radio et le service EMS. Il analyse les données susmentionnées en comparant celles des années précédentes à celles de l'année en cours à des fins prévisionnelles. Il élabore des projets et réalise des études pour le Ministère.

Pendant la période considérée, le nombre total d'objets reçus de l'étranger par le biais de la poste s'est élevé à 289 982, le nombre d'objets livrés à 141 519 et le nombre d'objets acheminés à 62 184.

Les recettes sont ventilées comme suit:

Vente de timbres	215.845.00 LD\$
Licences radio	118,120.00 USD\$
Service EMS	14,265.00 USD\$
DV-2000	330,400.00 LD\$

Le montant total est de 22 750,00 dollars EU et de 60 939,00 LRD. Pour l'exercice 1998, le nombre total d'objets reçus, livrés et acheminés par la poste s'élève à 493 685.

Le Bureau établit les rapports sur une base trimestrielle, c'est -à-dire de janvier à mars, d'avril à juin, de juillet à septembre et d'octobre à décembre.

Le nombre total de DV-2000 collectés et acheminés du 1er au 31 octobre était de 6 608, soit 330 400,00 LRD.

RECOMMANDATIONS

Le Bureau présente les recommandations suivantes:

- 1) Les postes suivants devraient être pourvus au sein du Bureau:
 - a) Poste de Directeur adjoint
 - b) Poste de statisticien
 - c) Poste d'assistant.
2. Le Bureau devrait être habilité à recueillir des données statistiques lorsqu'il le juge nécessaire.

NOMBRE TOTAL D'OBJETS REÇUS, LIVRÉS ET ACHEMINÉS PAR LA POSTE
PENDANT LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE (JANVIER – DÉCEMBRE 1998)

OBJETS	QUANTITÉ
OBJETS REÇUS	289,982
OBJETS LIVRÉS	141,519
OBJETS ACHEMINÉS	62,184
DV-2000 ACHEMINÉS	6,608
TOTAL	500.293

**NOMBRE TOTAL D'OBJETS REÇUS DE L'ÉTRANGER PAR LE BIAIS DE LA POSTE
PENDANT LES DIFFÉRENTS TRIMESTRES (JANVIER – DÉCEMBRE 1998)**

OBJETS	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total
Lettres ordinaires	51.248	46.511	51.248	41.921	190.928
Lettres recommandées	3.160	7.469	13.160	4.157	37.946
Lettres exprès	3.956	2.661	3.956	5.631	16.204
Imprimés	33.495	4.113	3.495	3.298	44.401
Colis reçus	160	17	140	11	331
Colis EMS	82	19	39	14	154
Paquets EMS	2	-	3	13	18
TOTAL	102.103	60.790	72.041	55.045	289.982

NOMBRE TOTAL D'OBJETS LIVRÉS PAR LA POSTE

OBJETS	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	Total
Lettres ordinaires	28.021	19.664	28.021	23.961	99.6678
Lettres recommandées	5.263	4.599	5.263	5.167	20.292
Lettres exprès	2.475	3.278	2.475	3.747	11.975
Imprimés	2.646	1.566	2.646	2.084	8.942
Colis reçus	112	8	77	14	211
Lettres EMS	62	135	62	109	368
Colis EMS	1	21	5	7	34
Paquets EMS	2	12	3	13	30
TOTAL	38.582	29.283	38.552	35.102	141.519



2^{ème} Réunion sur les indicateurs des télécommunications mondiales
(Genève, 29 - 31 mars 1999)

SOURCE: COMMISSION D'ÉTUDES, BDT

TITRE: DÉFINITION DES QUESTIONS

Observations et commentaires sur le document sont les bienvenus au Secrétariat des Commissions d'Études du BDT.

Tel +41 22 7305469

Fax +41 22 7305484

e-mail devsg2@itu.int

Merci beaucoup.



COMMISSION D'ÉTUDES 2

ORIGINE: BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS (BDT)

TITRE: DEFINITION DES QUESTIONS

Veillez trouver ci-après la définition des Questions 10a/2 à 10g/2 pour la période d'étude 1998-2002.

Q. 10/2 Communications dans les zones rurales et isolées

Cette Question couvre sept projets distincts: 10a/2, 10b/2, 10c/2, 10d/2, 10e/2, 10f/2 et 10g/2.

Il a été proposé d'étudier ces projets dans le cadre de la Question traitant des "communications dans les zones rurales et isolées".

Etant donné que ces projets sont étroitement liés et interdépendants, la meilleure façon de les traiter est de les considérer comme différentes composantes d'une seule et même Question.

Q. 10a/2 Communications dans les zones rurales et isolées

1 Exposé du problème ou de la situation

Au cours de la présente période d'études (1994-1998), l'étude de la Question 4/2 ("Communications dans les zones rurales et isolées") a débouché sur des conclusions et recommandations inspirées de l'expérience et des connaissances actuelles.

Aujourd'hui, beaucoup de facteurs qui concernent ou qui influencent les communications dans les zones rurales et isolées sont en mutation et évoluent très rapidement. On peut citer les suivants:

- La technique change et progresse vite, offrant de plus en plus de services à un prix de plus en plus bas. Cela vaut tout particulièrement pour les radiocommunications, qui sont habituellement le meilleur moyen de desservir les zones rurales et isolées dans les pays en développement.
- L'expérience acquise dans la mise en oeuvre de grands programmes de télécommunications rurales s'enrichit rapidement à mesure que les pays en développement prennent conscience des besoins et y répondent. Il en résulte une masse de connaissances croissante qui permet de formuler des conclusions solidement étayées concernant les "meilleures pratiques" que ces pays doivent suivre en matière de télécommunications rurales.
- La demande de services de télécommunication dans les zones rurales et isolées connaît une croissance spectaculaire dans les pays en développement, de même que la demande dans d'autres régions qui veulent communiquer avec ces zones.
- On est en train de faire des progrès rapides dans la compréhension et l'exploitation des avantages, pour le développement économique, social et culturel, qu'apporterait à la population rurale et isolée l'intégration des prestations rendues possibles par les télécommunications.

De nouvelles informations et une nouvelle expérience dans ce domaine se font jour constamment et rapidement. Les conclusions et recommandations de la période d'études qui s'achève sont fondées sur les connaissances que l'on possède aujourd'hui. Pour pouvoir profiter des connaissances à venir, il est recommandé de maintenir la Question au programme de la prochaine période d'études.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Sur la base des études et des connaissances actuelles et récentes, analyser la documentation disponible et formuler des conclusions et recommandations sur les sujets suivants:

- a) meilleures méthodes et techniques de choix des technologies appropriées pour les télécommunications rurales;
- b) meilleures méthodes de planification, de mise en oeuvre et de soutien des programmes de développement de télécommunications rurales.

On notera qu'il n'est pas proposé de maintenir dans la prochaine période d'études les sujets c), d) et e) de la Question 4/2.

3 Description des résultats escomptés

Les résultats porteront spécifiquement sur les "meilleures pratiques" correspondant aux sujets définis, par exemple sur le choix des technologies appropriées pour les télécommunications rurales ainsi que la planification et la mise en oeuvre de programmes de développement viables des télécommunications rurales.

Les résultats donneront des indications utiles aux responsables du choix des technologies appropriées, aux échelons supérieur et moyen de la gestion, en ce qui concerne la promotion des services de télécommunication dans les zones rurales et isolées, et pour planifier et mettre en oeuvre les programmes.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Un rapport préliminaire assorti de conclusions et de recommandations devra être prêt pour la mi-1999.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

Le maintien de la Question à l'ordre du jour est recommandé par le groupe d'experts qui s'était occupé de la Question dans la période d'études 1994-1998.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Pour étudier la Question convenablement, on aura besoin de contributions des gouvernements souverains et des prestataires de services qui ont exécuté avec succès des programmes de télécommunication dans leurs zones rurales et isolées. Ces contributions permettront aux responsables des travaux sur la Question de bien comprendre les "meilleures pratiques actuelles" et d'élaborer les conclusions et recommandations en conséquence.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Oui	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Non	Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Non	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui

Tous les destinataires des pays en développement et des PMA seront bénéficiaires de l'opération, de même que les fabricants des pays développés, grâce à l'ouverture des nouveaux marchés.

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Les résultats seront extrêmement utiles, tout particulièrement aux cadres supérieurs et moyens de tous les Etats Membres et Membres des Secteurs qui ont la charge d'établir des stratégies et des plans de prestation de services de télécommunication viables dans toutes les zones rurales et isolées des pays en développement et des PMA.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Le rapport rendant compte des résultats de ce travail devra être distribué à tous les Etats Membres et Membres des Secteurs gratuitement. Les conclusions et recommandations devront être examinées, et, s'il y a lieu, approuvées par une Résolution lors de la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications et, le cas échéant, de conférences régionales. Les conclusions et recommandations devront être confirmées, appuyées et concrétisées par les

programmes qui succéderont aux Programmes 9 (Développement rural intégré) et 12 (Développement de la télématique et des réseaux informatiques) du Plan d'action de Buenos Aires (PABA).

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé

1) Dans le cadre d'une Commission d'études:

- en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) *
- au sein d'un groupe spécialisé (12 mois maximum) Solution recommandée
- Programmes *
- Projets *
- Etude confiée à des consultants spécialisés Autre solution possible

2) D'une autre manière. Préciser (au plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) *

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

L'étude de la Question comprend l'examen, l'analyse et l'évaluation de l'expérience acquise par de nombreux pays en matière de prestation de services de télécommunication aux zones rurales et isolées. De cette étude se dégageront des modèles de "meilleures pratiques" sur lesquels s'appuieront les conclusions et recommandations qui seront formulées.

Le moyen le plus efficace et le plus rapide d'accomplir un travail de cette nature, qui implique le recensement minutieux de données d'expérience et d'opinions émanant de nombreux pays, et étant donné l'urgence relative de la Question, est de le confier à un petit groupe d'experts, ou à un groupe spécialisé. Si la formation d'un groupe spécialisé se révèle malaisée, le travail pourrait être fait par des consultants.

Ainsi qu'il est dit plus haut, les aspects c), d) et e) de la Question 4/2 de la période d'études 1994-1998 ne sont pas maintenus. Les aspects a) et b) seront maintenus après avoir été reformulés de manière à cibler les travaux de façon plus précise.

9 Besoins de coordination de l'étude

Il faudra instaurer une coordination étroite avec les programmes qui succéderont aux Programmes 9 (Développement rural intégré) et 12 (Développement de la télématique et des réseaux informatiques) du PABA.

Il faudra assurer s'il y a lieu une coordination avec les organisations régionales de télécommunication engagées dans des travaux relatifs aux services de télécommunication dans les zones rurales et isolées.

Il faudra aussi assurer une coordination éventuelle avec d'autres institutions des Nations Unies, notamment avec le PNUD, l'UNESCO et avec des ONG qui s'intéressent à ce domaine.

10 Autres informations utiles

A définir.

Q. 10b/2 Développement des télécentres communautaires polyvalents

1 Exposé du problème ou de la situation

Dans le contexte actuel de mondialisation, il est nécessaire de désenclaver les différentes communautés rurales afin qu'elles puissent échanger des expériences, s'informer sur les progrès de la société pour apprécier elles-mêmes les opportunités que cela représente pour leurs activités et leurs besoins, bref, pour qu'elles aient aussi la possibilité de demander et d'offrir des informations à la société globale.

Les communautés rurales n'ont pas bénéficié du progrès mondial et national autant que les sociétés urbaines. En plus des immenses problèmes d'infrastructure, d'organisation et de ressources humaines et financières, les milieux ruraux manquent d'accès à l'information utile pour leurs besoins et aux moyens de formation, aussi bien qu'aux mécanismes de communication avec les acteurs de développement. Ils sont ainsi exclus du progrès réalisé par les institutions "métropolitaines". Dans le même temps, la connaissance et les talents disponibles dans les communautés rurales sont souvent négligés ou méprisés, conduisant à une rupture des modes de vie traditionnels sans réelle possibilité d'évolution.

Les développements actuels des télécommunications et de la télématique présentent pour les communautés rurales non seulement l'opportunité de remédier aux situations de déséquilibre existant, mais aussi un défi pour accomplir un bond dans l'Age de l'Information et être des partenaires égaux et compétitifs dans notre société globale.

Un modèle intégré de services pour l'information, l'éducation et les télécommunications, serait un premier pas dans le processus d'amélioration de la formation dans le milieu rural et pourrait stimuler l'éducation pour le développement.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Comment mettre en place et développer des services qui impliquent les populations rurales? De quels moyens doter les télécentres et comment les organiser pour assurer la participation des populations dans les applications aux activités de développement, en particulier dans les domaines éducatif et culturel? Il faudrait aussi examiner dans le même temps, les moyens de réaliser un audit pour mesurer l'impact des télécentres dans le processus de développement.

3 Description des résultats escomptés

Mettre en oeuvre des études d'évaluation sur le terrain autour de projets pilotes (tels que ceux conduits par l'UIT et l'UNESCO), en vue d'améliorer ultérieurement la faisabilité des télécentres et de dégager les principes directeurs pour des services télématiques appropriés.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

3 ans.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

L'UNESCO, compte tenu de l'intérêt des Etats Membres et sur la base de sa collaboration avec l'UIT.

6 Origine des contributions prévues pour la réalisation de l'étude

UIT - UNESCO - PNUD - FAO - OMS - PNUE - ONG du secteur de développement - les Exploitants publics des télécommunications (EPT) et les pouvoirs publics des Etats Membres concernés.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication		Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications		Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)		Oui	Oui
Fabricants			

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Gouvernements des différents Etats Membres concernés, associations et communautés rurales, ONG de développement impliquées sur le terrain, les Organisations régionales et internationales du secteur de développement.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

- Sensibilisation et mobilisation des populations locales autour de l'idée et dans la réalisation des télécentres.
- Formation d'agents d'encadrement issus des communautés en vue de la gestion et de l'exploitation des télécentres: ils assureront notamment l'initiation des populations et la maintenance.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème proposé

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)
 - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois)
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:
 - Programmes
 - Projets
 - Etude confiée à des consultants spécialisés
- 3) D'une autre manière. Préciser (dans un cadre régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.)

Solliciter à travers des enquêtes et questionnaires, les avis des organisations nationales, régionales et internationales et des ONG à vocation de développement, qui pourraient être impliquées dans des activités autour des télécentres communautaires polyvalents.

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

Il est nécessaire et utile d'impliquer dans les projets de télécentres, les acteurs de développement déjà en contact avec les populations locales.

9 Besoins de coordination de l'étude

L'UIT et l'UNESCO ont été amenés à développer une solide collaboration dans le domaine de la télématique. Il serait souhaitable que cette coopération continue d'être mise à profit dans des projets plus ambitieux.

La liste des pays qui accueillent ces projets de télématique pourrait ainsi s'allonger, en associant des partenaires de développement tels que la FAO, le PNUD et d'autres organisations intéressées à la question. Cela permet de disposer d'une solide équipe transversale capable de procéder à une évaluation rigoureuse à travers des rapports d'étape sur les projets.

10 Autres informations utiles

Compte tenu du document "ACC Statement on Universal Access to Basic Communication and Information Services" et dans le cadre du Plan d'Action de Buenos Aires (CMDT-94) l'UIT a mis en place un programme de "Développement rural intégré" dont le concept de Télécentre Communautaire Polyvalent est un outil central. Le CRDI, l'UIT et l'UNESCO ont ensuite travaillé ensemble à l'élaboration d'un projet générique de télécentre communautaire polyvalent qui, dans un premier temps, s'applique en cinq projets pilotes en Afrique (Bénin, Mali, Mozambique, Ouganda, Tanzanie). Ceux-ci sont mis en oeuvre sur trois ans à partir de 1997.

Q. 10c/2 Objectifs de pénétration et de service pour les télécommunications rurales

1 Exposé du problème ou de la situation

Lorsque des services de télécommunication sont dispensés dans les zones rurales et isolées des pays en développement, ils sont normalement localisés dans un bureau d'appel public et/ou dans un télécentre communautaire polyvalent situé près du centre de la localité. C'est là une formule économique dans laquelle un nombre relativement petit de lignes peut assurer l'accès universel aux services de télécommunication pour desservir l'ensemble de la population locale.

Il importe d'installer assez de lignes pour satisfaire pleinement les besoins du public, aussi bien pour envoyer que pour recevoir des appels et des messages. Toutefois, pour que chaque ligne soit suffisamment utilisée, il ne faut pas installer un nombre excessif de lignes. En prévoyant un nombre de lignes en rapport avec les besoins de la collectivité, on maximalise les recettes nettes du prestataire de services et l'on contribue à assurer la viabilité des services.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

A partir des études effectuées, de l'expérience et des connaissances acquises par l'UIT-D et par d'autres organisations, y compris par les Etats Membres et les Membres des Secteurs, faire la synthèse de l'information disponible et formuler des conclusions et recommandations sur la Question suivante:

Quels sont les niveaux de service appropriés pour les télécommunications rurales, lorsque les services sont dispensés par un bureau d'appel public ou l'équivalent, par rapport à la population de la zone desservie et à tout autre facteur pertinent? Quels autres facteurs entrent en ligne de compte et comment les mesurer?

Le but de l'opération est de définir le niveau de service qui répond le mieux à un double objectif: satisfaire les besoins de la collectivité, pour les communications en provenance et à destination de l'extérieur, et maximaliser les recettes nettes du prestataire de services.

3 Description des résultats escomptés

Le résultat sera un guide utilisable par les planificateurs du développement des entreprises, les planificateurs de réseau et les gestionnaires du développement des réseaux dans les organismes prestataires (exploitants) de services, pour élaborer des plans et programmes de prestation de services de télécommunication aux zones rurales et isolées.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Un rapport préliminaire, des conclusions et des recommandations devront être prêts d'ici à la mi-1999.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

L'étude de cette Question est recommandée par le groupe d'experts qui s'était occupé de la Question 4/2 - "Communications dans les zones rurales et isolées" - au cours de la période 1994-1998.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Les contributions donneront une information suffisamment détaillée émanant des prestataires de services du monde entier qui fournissent des services de télécommunication dans leurs zones rurales et isolées par l'intermédiaire de bureaux d'appel publics, de télécentres communautaires polyvalents, ou de l'équivalent.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Non	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Non	Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Non	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui

Cette information sera utilisée par les décideurs, les responsables de la réglementation et les prestataires de services des pays en développement et des PMA pour élaborer, évaluer et exécuter des plans spécifiques d'extension du réseau destinés à mettre en place des services de télécommunication dans toutes les zones rurales et isolées.

Les fabricants de matériel se serviront de l'information pour concevoir leurs produits et élaborer leurs gammes de produits, en s'assurant que leur production correspond bien aux besoins des pays en développement et des PMA.

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Le public cible est constitué par les planificateurs du développement des entreprises, les planificateurs de réseau et les gestionnaires du développement des réseaux des organismes prestataires de services des pays en développement et des PMA, qui sont chargés d'élaborer des plans et des programmes destinés aux zones rurales et isolées. Les résultats seront utilisés aussi par ceux qui ont la charge d'élaborer la politique nationale des télécommunications et de réglementer la prestation des services dans ces zones.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Le rapport rendant compte des résultats de ce travail devra être distribué à tous les Etats Membres et Membres des Secteurs gratuitement. Les conclusions et recommandations de ce travail devront être confirmées, utilisées, appuyées et concrétisées par les programmes qui succéderont aux Programmes 3 (Guide l'élaboration des plans de développement à orientation commerciale), 9 (Développement rural intégré) et 11 (Services d'information) du Plan d'action de Buenos Aires.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) *
 - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois) Autre solution possible
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:
 - Programmes *
 - Projets *
 - Etude confiée à des consultants spécialisés Solution recommandée
- 3) D'une autre manière. Préciser (au plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) *

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

La tâche consiste à rassembler des données parfois difficiles à saisir et non à recueillir des avis. Elle exigera de faire appel au jugement d'experts, d'établir des relations de causalité légitimes fondées sur les faits recueillis et à évaluer soigneusement ceux-ci. Parallèlement à la connaissance et à l'expérience des télécommunications, elle exigera aussi la connaissance des facteurs et des relations socio-économiques.

9 Besoins de coordination de l'étude

Comme on l'a vu précédemment, une étroite coordination devra être établie avec les programmes qui succéderont aux Programmes 3, 9 et 11 du Plan d'action de Buenos Aires.

Dans la recherche des données d'expérience et de l'information pertinentes, il faudra instaurer une liaison et une coordination appropriées, avec les organisations régionales, par exemple la CITEL, l'ETSI et l'APEC, entre autres.

10 Autres informations utiles

A définir.

Q. 10d/2 Définition d'une série d'indicateurs traduisant l'état de développement du réseau et des services de télécommunications rurales d'un pays

1 Exposé du problème ou de la situation

Avec l'apparition sur le marché de structures complexes faisant intervenir des prestataires de services différents, de nouveaux services et la concurrence, il est de plus en plus difficile d'évaluer l'état général et le degré de développement des télécommunications rurales dans un pays. On reconnaît généralement que le développement et les perspectives des télécommunications d'un pays ont une forte incidence sur son développement et l'avenir de son économie. Une évaluation facile et exacte permettant des comparaisons nationales et régionales est utile à l'administration centrale et locale et aux organismes et investisseurs internationaux, et par conséquent elle est bénéfique pour les pays en développement. Les indicateurs permettront:

- l'analyse comparative de l'état de développement des télécommunications d'un pays, par des concepts, des méthodes d'évaluation et des critères de la demande normalisés;
- l'évaluation des objectifs de développement;
- la comparaison grâce à une série appropriée d'indicateurs décrivant les caractéristiques d'un pays:
 - démographie et économie;
 - système juridique et réglementaire;
 - structure du marché de la prestation de services essentiels;
 - demande, couverture, pénétration, qualité de service et accessibilité des services;
 - paramètres économiques principaux (taxes, investissements, recettes, fiscalité, etc.);
 - ressources humaines affectées à la prestation des services.

Cette information contribue à une bonne évaluation du marché et à une bonne analyse comparative.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Quelle est la série d'indicateurs qui convient pour caractériser le marché actuel et futur des services de télécommunication d'un pays, pour l'information des analystes commerciaux et pour les décideurs politiques et les décideurs des entreprises? Ces indicateurs ainsi que leur détermination et leur expression uniformes devraient faciliter la collecte d'informations simples dans les pays en développement.

3 Description des résultats escomptés

Le résultat définira une série de paramètres types agréés ("indicateurs clés") destinés à l'usage national qui seront fournis régulièrement à l'UIT, afin de construire et d'entretenir une base internationale de données propre à faciliter l'analyse et la prise des décisions. La définition des paramètres et leur détermination visent au premier chef à définir l'état des télécommunications rurales dans les pays en développement.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Un rapport préliminaire ainsi que des conclusions et des recommandations seront disponibles d'ici à la mi-1999.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

L'initiative de l'étude de cette question est venue d'INMARSAT.

Le résultat, et le profil des indicateurs clés internationaux des télécommunications rurales publiés régulièrement qu'il permettra d'ébaucher, seront d'une utilité appréciable à tous les individus et organisations qui s'intéressent concrètement à la création d'une infrastructure favorisant le développement économique: il s'agit des gouvernements souverains, en matière de politique générale et de réglementation, des institutions internationales de financement, et dans le secteur privé, des investisseurs et des prestataires de services dans les pays en développement et dans le monde entier.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Les principales contributions seront celles des Etats Membres et des Membres des Secteurs tant des pays développés que des pays en développement. On espère qu'une information détaillée sur les "séries d'indicateurs clés" qui sont couramment utilisées par les organes de réglementation et les prestataires de services dans de nombreux pays développés sera mise à la disposition des responsables de l'étude sur la Question.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Oui	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Oui	Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Oui	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui

L'industrie des télécommunications se prête bien à l'emploi "d'indicateurs clés" qui décrivent et définissent à la fois les services dispensés et les réseaux dans lesquels ils sont dispensés. Une plus grande masse d'informations quantitatives, axées sur les communications destinées aux zones rurales et isolées, sera utile dans les pays développés comme dans les pays en développement, tant au secteur public qu'au secteur privé.

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Les résultats seront utilisés par des autorités et des cadres de haut niveau chargés de planifier, organiser et contrôler la prestation et la distribution de services de télécommunication aux zones rurales et isolées du monde entier, en particulier dans les pays en développement et les PMA. Dans le secteur public, les utilisateurs seront ceux qui sont chargés d'établir la politique nationale des télécommunications et d'en surveiller l'application et ceux qui ont des responsabilités en matière de réglementation. Dans les organismes prestataires de services, ce seront ceux qui ont pour rôle de fixer la stratégie et d'élaborer et appliquer les programmes de télécommunications rurales. Par ailleurs, aussi bien les fabricants de matériel que les institutions financières trouveront les résultats utiles pour définir les possibilités du marché et agir en conséquence.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Le rapport rendant compte des résultats de ces travaux devrait être distribué à tous les Etats Membres et Membres des Secteurs gratuitement. Les conclusions et recommandations qui se dégageront de ces travaux devront être appliquées pour étoffer et améliorer l'information du type indicateurs qui est déjà fournie par l'UIT, l'accent étant mis spécifiquement sur les télécommunications dans les zones rurales et isolées. L'information additionnelle qui va apparaître régulièrement et qui sera disponible en permanence sera diffusée auprès des Etats Membres et des Membres des Secteurs selon les besoins, dans le cadre des procédures en vigueur.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) *
 - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois) *
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:
 - Programmes En cours
 - Projets *
 - Etude confiée à des consultants spécialisés Au début
- 3) D'une autre manière. Préciser (au plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) *

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

La Question proposée rejoint la conception du développement de l'information appliquée avec succès au titre du Programme 11 du PABA, et elle est axée plus particulièrement sur les communications des zones rurales et isolées. Une fois qu'on aura mis au point les indicateurs clés convenus et qu'ils seront disponibles, la collecte et la publication périodiques de ces données feront partie des séries courantes de publication de l'UIT.

Dans le cadre des travaux consacrés à cette Question, il faut espérer que l'on pourra rassembler sur les télécommunications rurales des renseignements plus détaillés que ceux qu'on peut obtenir à l'échelon national. A ce sujet, les techniques de comptabilité de gestion utilisées par les grandes sociétés prestataires de services des pays développés sont un exemple précieux, tant de la manière

de saisir et de présenter les données que de leur utilité pour ceux qui sont chargés de gérer et de développer les segments de réseaux sur lesquels porte l'information.

Etant donné la nature du travail, qui est très spécialisé et exige un dialogue et des négociations bilatéraux détaillés avec de nombreux partenaires, il est préférable de le confier à un consultant bien informé et expérimenté.

9 Besoins de coordination de l'étude

La coordination doit être assurée au premier chef avec le programme qui succédera au Programme 11 du PABA - "Services d'information". La Question est conforme à l'objectif du Programme 11, axée spécifiquement sur la prestation de communications aux zones rurales et isolées.

Il découle directement de cette constatation qu'il faudra établir une coordination étroite avec l'Unité de planification stratégique du Secrétariat général de l'UIT.

10 Autres informations utiles

A définir.

Q. 10e/2 Radiodiffusion et télévision rurales et communications pour les zones rurales et isolées

1 Exposé du problème ou de la situation

Dans la période d'études actuelle, la Question 8/2, intitulée "Infrastructure du service public de radiodiffusion dans les pays en développement", englobe cet important sujet. Le travail a consisté notamment à définir les moyens d'aider les pays en développement à améliorer leur infrastructure technique de radiodiffusion.

Les résultats de l'enquête effectuée auprès des radiodiffuseurs du service public montrent clairement qu'il est souvent difficile de développer les services de radiodiffusion et télévision dans ces pays faute de moyens de communication en zone rurale.

L'arrivée des services de télécommunication dans les zones rurales et isolées est une excellente occasion de profiter de ces nouvelles installations pour étendre la radiodiffusion et télévision à ces zones auparavant délaissées.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Sur la base des études faites, de l'expérience et des connaissances acquises par l'UIT-D et par d'autres organisations comme l'UNESCO, les Unions de radiotélévision et la FAO, et par des Etats Membres et des Membres du Secteur du développement, formuler des conclusions et des recommandations sur la question suivante:

Comment planifier et utiliser au mieux l'infrastructure des télécommunications des zones rurales et isolées pour apporter la radiodiffusion et la télévision à la population de ces zones? Comment le coût de la création d'une infrastructure des télécommunications dans ces zones va-t-il s'en ressentir?

3 Description des résultats escomptés

L'étude dégagera des principes généraux concernant la planification du réseau et la desserte des zones rurales et isolées en moyens de radiodiffusion et télévision, avec les détails techniques et économiques pertinents, à l'intention des planificateurs de réseau du prestataire de services et/ou des planificateurs de réseau de l'organisme de radiodiffusion. Ces principes généraux s'accompagnent d'une information étendue sur les coûts.

Les principes généraux seront fondés sur les "meilleures pratiques" appliquées par des pays et des organisations qui ont établi avec succès des services de radiodiffusion et télévision dans leurs zones rurales et isolées.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Un rapport préliminaire, des conclusions et des recommandations devront être disponibles pour la mi-1999.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

L'étude de la Question est recommandée par les groupes d'experts qui se sont occupés des Questions 4/2 et 8/2 au cours de la période 1994-1998. La Question 8/2 a été proposée par les

Unions de radiotélévision, au nom des radiodiffuseurs du service public (radio et télévision) des pays en développement. Autres auteurs de la proposition: à définir.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

On attend des contributions des gouvernements souverains, des radiodiffuseurs du service public, des prestataires de services qui fournissent des installations de radiocommunication, des fabricants de matériel qui produisent des systèmes et des équipements de radiodiffusion et télévision, ainsi que des institutions des Nations Unies et des organisations régionales qui s'intéressent à la radiodiffusion publique et qui ont des connaissances dans ce domaine.

Des contributions des organisations régionales de radiodiffusion seraient particulièrement utiles, car ces organisations sont en mesure de donner le point de vue régional sur la radiodiffusion et télévision rurales.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Non	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Non	Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Non	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

L'objet de la Question est de faire en sorte que la radiodiffusion publique figure en bonne place dans les plans et programmes qui stimulent le développement rural intégré grâce à la prestation de services de télécommunication dans toutes les zones rurales et isolées des pays en développement et des PMA.

En conséquence, dans ces pays, les résultats seront utiles à ceux qui sont chargés d'établir la politique nationale de télécommunication pour les zones rurales et isolées ou de réglementer les télécommunications, et à ceux qui assurent concrètement la planification et l'exécution des programmes qui apportent les télécommunications à ces zones. Les résultats seront utilisés aussi par les radiodiffuseurs du service public qui dispensent le service de radiodiffusion et télévision.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Le rapport rendant compte des résultats de ces travaux devra être distribué à tous les Etats Membres et Membres des Secteurs gratuitement. Les conclusions et recommandations devront être examinées et, s'il y a lieu, approuvées par une Résolution lors de la prochaine Conférence mondiale de développement des télécommunications et, le cas échéant, lors de conférences régionales. Les conclusions et recommandations de ce travail devront être confirmées, appuyées et concrétisées par les programmes qui succéderont aux Programmes 9 (Développement rural intégré), 10

(Infrastructures de radiodiffusion) et 12 (Développement de la télématique et des réseaux informatiques) du Plan d'action de Buenos Aires.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème

- 1) Dans le cadre d'une Commission d'études:
 - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) *
 - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois) *
- 2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:
 - Programmes *
 - Projets *
 - Etude confiée à des consultants spécialisés Solution recommandée
- 3) D'une autre manière. Préciser (au plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) *

b) Pourquoi? Indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

Le meilleur moyen de traiter la Question est d'en confier l'étude à un consultant ayant de l'expérience et des connaissances dans ce domaine. Cette étude vise à élaborer un "manuel des meilleures pratiques de planification du réseau" donnant des conseils précis sur la bonne manière de procéder pour mettre en oeuvre la radiodiffusion et télévision rurales et présentant des exemples d'opérations réussies dans ce domaine.

9 Besoins de coordination de l'étude

Il faudra assurer une coordination au premier chef avec le programme qui succédera au Programme 9 du PABA, "Développement rural intégré". Il faudra aussi assurer une coordination appropriée avec la Question 4/2, "Communications dans les zones rurales et isolées" et avec la Question 8/2, "Infrastructure du service public de radiodiffusion dans les pays en développement".

Autres besoins de coordination - A définir.

10 Autres informations utiles

Les Unions de radiotélévision, en association avec la Haso Bunko Foundation (HBF) du Japon, ont récemment financé une étude approfondie portant sur certains des aspects les plus urgents de la Question 8/2 concernant la mise en service de techniques numériques dans tous les domaines de la radiodiffusion sonore, y compris l'acheminement et la transmission dans les réseaux de télécommunication.

Les Recommandations élaborées au titre de la Question 8/2 sont fondées sur une étude détaillée menée auprès des radiodiffuseurs du service public. Une Recommandation sera présentée à la

CMDT-98 sur le développement conjoint et coordonné des réseaux de télécommunication et de radiodiffusion.

Q. 10f/2 Evaluation de l'impact des techniques de l'information et de la communication (ICT) dans les zones rurales et isolées

1 Exposé du problème ou de la situation

Le fait de permettre à des zones rurales et isolées, urbaines ou semi-urbaines auparavant mal desservies, voire non desservies, d'accéder aux services de télécommunication et aux applications informatiques qui les utilisent, souvent appelés collectivement "techniques de l'information et de la communication" est, suppose-t-on généralement, un instrument d'encouragement et de soutien au développement économique, social et culturel. Les données à l'appui de cette hypothèse devraient encourager les organisations des secteurs public et privé à mettre en oeuvre des programmes de techniques de l'information et de la communication dans les zones rurales et isolées. Pour obtenir ces données, il faut disposer d'un ensemble d'indicateurs clés normalisés servant à mesurer et à évaluer l'impact dans des études de cas, ce qui peut nécessiter des comparaisons dans le temps ou entre les zones, selon qu'elles ont ou non accès à ces technologies. Ces indicateurs normalisés devraient également donner plus de poids aux comparaisons internationales de l'efficacité des différentes méthodes, techniques, etc., utilisées dans les projets ruraux d'ICT et devraient permettre de déterminer les "meilleures pratiques".

Ces indicateurs ne devraient pas seulement mesurer le niveau actuel de développement, mais porteraient aussi sur les trois secteurs du développement économique, social et culturel et mettraient directement en évidence l'orientation et la rapidité des changements (amélioration ou aggravation). Ils pourraient par exemple s'appliquer aux domaines suivants: revenu, PIB/habitant, mesure des échanges, mesure de la productivité, taux de chômage, création de nouveaux emplois, alphabétisme, santé (mortalité infantile, longévité, etc.) et développement culturel.

Même si l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations s'occupant du développement se sont efforcées à plusieurs reprises d'élaborer de tels indicateurs au niveau macro-économique, il n'en existe toujours pas qui soient universellement reconnus et il faut donc utiliser des indicateurs supplémentaires au niveau micro-économique pour mesurer l'impact sur les petits projets, en particulier dans les zones rurales et éloignées et dans les zones urbaines défavorisées.

Il est clair que ces indicateurs intéresseraient de nombreuses autres agences de coopération dans le domaine du développement (autres organisations des Nations Unies, institutions financières, agences de coopération bilatérale et ONG). Les pouvoirs publics des pays en développement pourraient également s'en servir pour évaluer les progrès et l'impact des projets de développement.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Quels sont les indicateurs qu'il convient d'utiliser pour évaluer, dans un premier temps puis de manière suivie, l'impact qu'auraient les techniques de l'information et de la communication sur les zones rurales et éloignées et sur les zones urbaines et semi-urbaines auparavant mal desservies ou non desservies, pour évaluer la façon dont ces techniques peuvent favoriser le développement économique, social et culturel de la zone en question?

3 Description des résultats escomptés

Les résultats comprendront une méthodologie d'évaluation et une série d'"indicateurs clés" qui pourront être utilisés pour évaluer et décrire l'orientation et la rapidité des changements du point de vue économique, social et culturel dans la zone étudiée.

Il convient d'accorder une attention particulière à la "granularité" des indicateurs fondamentaux qui devraient si possible s'appliquer à des entités dont la taille peut varier entre celle d'un village et celle d'un Etat souverain.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Un rapport préliminaire assorti de conclusions et de recommandations devra être prêt pour la mi-1999.

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

L'étude de cette Question est proposée par le Groupe d'experts qui travaille sur la Question 4/2 au cours de la période d'études 1994-1998 et par le personnel du BDT responsable des Programmes 9 et 12 du PABA au cours de la même période.

Aux termes de discussions préliminaires avec des représentants d'autres institutions du système des Nations Unies, des institutions financières internationales et de nombreuses ONG, ainsi qu'avec ceux de diverses organisations des secteurs public et privé, il est apparu que l'on pouvait recenser un grand nombre d'autres auteurs de propositions.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Une participation et des contributions sont attendues de tous les organismes cités ci-dessus: institutions du système des Nations Unies, Etats souverains, institutions financières internationales, ONG, et autres organisations des secteurs public et privé.

Dans un premier temps, on s'efforcera de déterminer quelles techniques et mesures utilisent actuellement les différents clients ou utilisateurs potentiels des indicateurs proposés, afin d'évaluer la situation. Sur la base de cette enquête on réalisera une synthèse d'une série d'indicateurs plus complets, plus sensibles et plus précis, de l'évolution de la situation.

Ces indicateurs ont pour objet de permettre une évaluation globale à l'échelle de la personne toute entière et de la communauté toute entière; il faut donc tenir compte de tous les aspects du développement intégré, sachant que les télécommunications sont le moyen essentiel de connecter la zone ou la communauté en question et que les applications qui présentent un réel intérêt, par exemple dans les domaines de la télémédecine, du téléenseignement, de l'accès à l'information et du traitement des transactions, sont sous-tendues par la technologie de l'information et de la communication.

7 Destinataires de l'étude

a) Préciser dans le tableau ci-dessous quels sont les destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Oui	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Oui	Oui	Oui

Prestataires de services	Oui	Oui	Oui
Fabricants	Oui	Oui	Oui
Institutions de recherche	Oui	Oui	Oui
Agences de développement	Oui	Oui	Oui
ONG	Oui	Oui	Oui

b) Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats?

Les résultats de l'étude seront utilisés par les cadres supérieurs, les décideurs et les responsables de la planification des institutions des Nations Unies et des Etats souverains, par les institutions financières internationales, par les ONG, les agences de développement, et par de nombreuses autres organisations des secteurs public et privé.

Ces indicateurs doivent permettre d'arriver à renforcer la coordination et la coopération entre de nombreuses agences et organisations, dans l'espoir que les efforts consentis en faveur du développement dans les différents secteurs professionnels se compléteront.

c) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Le rapport rendant compte des résultats de ce travail devra être distribué à tous les Etats Membres des Secteurs gratuitement. Les conclusions et recommandations qui se dégageront de ces travaux devront être appliquées pour étoffer et améliorer l'information du type indicateurs déjà fournie par l'UIT. Il conviendra de coopérer étroitement avec la fonction information d'autres institutions des Nations Unies. Peut-être pourrait-on d'ailleurs présenter ces informations intégrées sous forme de rapport rédigé conjointement avec d'autres institutions des Nations Unies.

Les indicateurs seront également utilisés pour une évaluation d'impact des projets pilotes mis en oeuvre au titre du Programme N° 9 du PABA (Développement rural intégré).

L'accent doit bien sûr être mis sur les zones rurales et isolées. Les rapports d'évaluation qui seront publiés en permanence à intervalles réguliers seront diffusés auprès des Etats Membres et des Membres des Secteurs, dans le cadre des procédures en vigueur, ainsi qu'auprès des clients et des utilisateurs des rapports des autres institutions des Nations Unies participant au projet.

8 Méthodes proposées pour traiter la Question ou le thème

a) Comment? Indiquer comment il est proposé de traiter la Question ou le thème

1) Dans le cadre d'une Commission d'études:

- en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) *
- au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois) *

2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:

- Programmes Activités suivies
- Projets *
- Etude confiée à des consultants spécialisés Dans un premier temps

- 3) D'une autre manière. Préciser (au plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.) *

On s'efforcera de coopérer avec les organisations travaillant déjà à élaborer des indicateurs et/ou participant au Programme N° 9 du PABA.

b) Pourquoi? Expliquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

La Question proposée nécessitera une étroite collaboration avec d'autres organisations, plus principalement avec d'autres institutions du système des Nations Unies. La tâche consistera à obtenir et à rationaliser les meilleures informations possibles dans les limites de dépenses modestes. On utilisera autant que possible des éléments des indicateurs existants saisis, regroupés et présentés de manière novatrice, plutôt que d'en créer de nouveaux.

Une fois qu'on aura mis au point les indicateurs clés convenus et le profil qui en découle dès qu'ils seront disponibles, la collecte et la publication périodique de ces données feront partie des séries courantes de publication de l'UIT et des autres institutions des Nations Unies.

Dans le cadre des travaux consacrés à cette Question, il faut espérer que l'on pourra rassembler sur le sujet requis des renseignements plus détaillés que ceux qu'on peut obtenir à l'échelon national. Il est à noter que les techniques de comptabilité de gestion utilisées par les grandes sociétés prestataires de services de télécommunication dans les pays développés offrent des exemples précieux en ce qui concerne, tant la façon de saisir et de présenter ces données que leur utilité pour ceux qui sont chargés de gérer et de développer les segments de marchés et de réseaux sur lesquels porte l'information.

Etant donné la nature du travail, qui est très spécialisée et exige un dialogue et des négociations approfondis sur le plan bilatéral avec de nombreux partenaires, il est préférable de le confier à un consultant bien informé et expérimenté.

9 Besoins de coordination de l'étude

Pour le traitement de cette Question, il faudra travailler en étroite collaboration avec toutes les agences et organisations susceptibles de contribuer aux résultats de cette étude et d'en tirer parti. Citons, entre autres, les institutions du système des Nations Unies, les institutions internationales de financement, les ONG et les agences de développement comme l'ACDI, la CRDI, la SIDA et USAID.

Il existe un lien logique avec le Programme 11 du Plan d'action de Buenos Aires. Les travaux entrepris au titre de ce programme seront une composante précieuse de la réponse à la présente question. Il faudra également travailler en étroite collaboration avec l'Unité de planification stratégique (SPU) du Secrétariat général de l'UIT.

10 Autres informations utiles

A définir.

**Q. 10g/2 Utilisation des télécommunications pour mieux permettre aux ONG
d'atteindre leurs objectifs en matière de développement**

1 Exposé du problème et de la situation

Les initiatives en faveur du développement dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés sont de plus en plus souvent le fait d'ONG nationales et internationales reconnues tant par les gouvernements que par les institutions du système des Nations Unies et par d'autres organisations comme des partenaires clés. Certaines d'entre elles travaillent directement dans le domaine des médias (radios locales, vidéo, télécentres); d'autres (par exemple les organismes d'aide, les projets de formation professionnelle et d'enseignement, les projets économiques locaux, etc.) utilisent les télécommunications pour atteindre leurs objectifs; d'autres encore, tout en étant dans l'ensemble conscientes de l'importance des télécommunications, n'en ont pas encore saisi tous les enjeux et toutes les possibilités.

Or, le risque est que l'on laisse passer de nombreuses occasions de mettre les télécommunications au service du développement, que ce soit par ignorance des potentialités (en particulier des nouvelles technologies), par manque de coordination entre les ONG, les pouvoirs publics nationaux et le secteur privé, en raison d'obstacles (souvent non intentionnels) à la politique nationale et internationale de radiodiffusion et à la réglementation des télécommunications, ou encore à cause de la mauvaise conception de certaines normes internationales qui empêche d'utiliser des technologies adaptées.

Il importe de résoudre ces problèmes pour rendre les ONG plus à même d'atteindre leurs objectifs en matière de développement grâce à l'utilisation des télécommunications et de l'informatique.

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Question générale:

Quelle est l'incidence réelle et potentielle de l'évolution actuelle des télécommunications sur les activités des ONG s'occupant du développement et quelles mesures et stratégies doivent-elles mettre en oeuvre pour utiliser plus efficacement les télécommunications afin de contribuer au développement?

Et, plus précisément:

- 1) Compte tenu de ce que l'on sait, quelles nouvelles perspectives s'ouvrent aux ONG travaillant dans le domaine du développement grâce aux récents progrès des moyens et techniques de communication (par exemple, Internet, radiodiffusion et télévision, communications par satellite, vidéo). Comment ces moyens et ces techniques aident-ils et peuvent-ils aider concrètement les ONG à atteindre leurs objectifs de développement, notamment dans les pays les moins avancés?
- 2) Quels sont actuellement les obstacles qui empêchent la généralisation des avantages ainsi offerts (par exemple, ignorance de ces avantages, absence de financement, insuffisances du service universel et de l'accès au réseau de base, réglementation restrictive en matière de télécommunication, manque de soutien au niveau de la politique de radiodiffusion, y compris en ce qui concerne les attributions de fréquences, techniques et normes inadaptées, y compris pour la radiodiffusion sonore numérique, etc.)?

- 3) Quelles mesures et quelles stratégies doivent adopter les ONG, les pouvoirs publics, l'UIT et d'autres organismes, pour s'efforcer de surmonter ces obstacles (meilleure coordination entre les ONG, renforcement de l'appui à l'utilisation non commerciale d'Internet, réglementation et attribution de fréquences aux radios locales orientées vers le développement, soutien aux mesures novatrices en faveur du service universel, notamment dans le contexte de la libéralisation, accès des ONG à la radiodiffusion par satellite, etc.)?

3 Description des résultats escomptés

- Analyse du potentiel des technologies de télécommunication et de leurs incidences sur les ONG qui s'occupent de développement, notamment dans les pays les moins avancés.
- Analyse des obstacles empêchant de généraliser l'utilisation efficace des technologies de télécommunication, en ce qui concerne la sensibilisation du public, la réglementation, l'accès aux ressources et aux services, la politique de radiodiffusion, les normes, etc.
- Directives concrètes et propositions de mesures au plan national et international, l'objectif étant que les ONG tirent parti de ces technologies en collaboration avec les pouvoirs publics de chaque pays, avec l'UIT et avec d'autres organismes, afin d'exploiter au maximum les acquis dans le domaine du développement.

Les utilisateurs de ce travail seront:

Des ONG nationales et internationales, leurs représentants et d'autres organisations; des pouvoirs publics de certains pays, surtout de ceux qui contribuent à élaborer une politique de télécommunication et de radiodiffusion et une réglementation connexe, les instances de réglementation concernées, les opérateurs de télécommunications et l'UIT.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Cette question appelle un traitement urgent, mais sans précipitation excessive. Des recommandations devront être formulées ultérieurement, compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement des télécommunications nationales et internationales.

Il conviendra d'élaborer une méthodologie précise de consultation et de recherche (voir plus loin) en vue d'obtenir des résultats exploitables. On peut raisonnablement prévoir que les études dureront entre 18 et 24 mois avant de déboucher sur les premiers résultats.

5 Auteurs de propositions - personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

Organisation: Programme pour la coopération en matière de communication et de démocratisation

Personne à contacter: Seán Ó Siochrú

Adresse: WACC (AMCC), 357 Kennington Lane, Londres, SE11 5Qy, Royaume-Uni
Tél.: +44 171 582 9139 ou (direct) +353 1 2821003
Fax: +44 171 735 0340 ou (direct) +353 1 2720034
e-mail: sean@nexus.ie

Cette organisation est en train de devenir membre de l'UIT-D.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

Les organisations dont les noms suivent devraient tirer parti des résultats et vont contribuer de différentes manières aux travaux:

ONG travaillant dans le domaine des médias: l'organisation à l'origine de la proposition regroupe plusieurs ONG, dont certaines ont accepté de contribuer aux travaux de cette Commission d'études. Citons parmi elles les organismes suivants:

- 1) AMARC: Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires
- 2) APC: Association for Progressive Communications
- 3) Article 19: International Centre Against Censorship
- 4) Conseil catholique des médias
- 5) AIERI (Section PCR): Association internationale des études et des recherches sur l'information
- 6) FIJ: Fédération internationale des journalistes
- 7) CTIM: Centre international de la tribune des femmes
- 8) MacBride Round Table on Communication
- 9) PANOS, Londres
- 10) People's Communication Charter
- 11) Vidéazimut: Association internationale pour l'audiovisuel au service du développement et de la démocratie
- 12) AMCC: Association mondiale pour la communication chrétienne
- 13) Fondation internationale Worldview
- 14) ZEBRA: Réseau audiovisuel pour la compréhension Nord-Sud
- 15) Groupe des huit: Réseau de communication en Amérique latine et dans les Caraïbes.

On cherchera à s'assurer l'appui d'autres organisations avant la CMDT. Citons parmi elles:

- d'autres agences et organisations s'occupant de la communication et du développement, en particulier dans les pays les moins avancés, par exemple le CRDI et la FES;
- d'importantes ONG oeuvrant dans le domaine du développement, par exemple Concern Worldwide, OXFAM et Trócaire, dont plusieurs ont déjà été contactées;
- les pouvoirs publics de différents pays, notamment les instances de réglementation et les décideurs en matière de radiodiffusion, de média et de développement.

Le PNUD (en particulier son programme des médias pour un développement durable);

l'UNESCO, (Secteur des communications, de l'information et de l'informatique);

l'UIT (ses trois Secteurs ainsi que le projet interorganisations relatif à l'accès universel);

la Banque mondiale (Programme InfoDev).

7 Destinataires de l'étude

7.1 Préciser, dans le tableau ci-dessous, quels sont les destinataires de l'étude.

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	Dans une certaine mesure	Oui	Oui
Instances de réglementation des télécommunications	Oui	Oui	Oui
Prestataires de services (opérateurs)	Dans une certaine mesure	Oui	Oui
Fabricants	Dans une certaine mesure	Dans une certaine mesure	-

Dans la perspective du service universel, le renforcement des activités de développement des ONG intéresse vivement les gouvernements ainsi que les instances de réglementation. Bien sûr, les principaux prestataires de services commerciaux sont désireux de fournir des services, mais les plus intéressés seront les petits opérateurs axés sur le développement, tels que les prestataires d'accès à Internet. Les fabricants, eux, peuvent s'intéresser à certaines activités très spécialisées, par exemple aux normes de radiodiffusion numérique applicables aux petits projets locaux de radiodiffusion.

7.2 Destinataires de l'étude - Qui précisément en utilisera les résultats

Cette étude s'adresse principalement aux ONG nationales et internationales qui travaillent en étroite collaboration avec les décideurs politiques et prennent part à des programmes d'aide au développement, et plus précisément aux acteurs de la politique du développement, des télécommunications et de la radiodiffusion. Les recommandations de politique générale et les mesures qui en découlent s'efforceront tout particulièrement de répondre à leurs besoins, en traitant des problèmes pratiques qu'ils rencontrent pour réaliser leurs objectifs et de leur environnement de travail quotidien.

Les organisations internationales, notamment les institutions du système des Nations Unies comme l'UIT, le PNUD et l'UNESCO, seront également sollicitées pour recommander des stratégies et des mesures pratiques susceptibles, contre un financement minimal, d'améliorer sensiblement l'utilisation des communications par les ONG.

7.3 Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Plus de 20 ONG internationales actives dans les domaines des médias, de la communication et du développement participent aujourd'hui au programme en matière de communication et de démocratisation. Il est ainsi possible de diffuser rapidement des informations auprès des groupes cibles, des collaborateurs, des partenaires et d'autres parties intéressées dont plusieurs font paraître à intervalles réguliers des revues et des bulletins, organisent des conférences et des réunions et

participent à d'autres activités de diffusion des informations. Les participants au programme entreprendront également de faire connaître leurs conclusions lors des nombreuses réunions nationales et internationales auxquelles ils participent.

Les résultats feront également l'objet d'un ou plusieurs colloques ou ateliers.

8 Méthode proposée pour traiter la question ou le thème

a) Comment? indiquer comment il est proposé de traiter la question ou le thème proposé

Il est proposé d'appliquer à l'étude de cette question la démarche suivante:

- envoi d'un questionnaire à certaines ONG sélectionnées, l'objectif étant d'obtenir au moins 200 réponses de la part de celles qui travaillent en faveur des pays les moins avancés;
- analyse de la documentation existante, y compris de la documentation non officielle (rapports non publiés, actes de conférences, etc.) dans le domaine universitaire, ainsi que dans le cadre des ONG, des organismes des Nations Unies et des entreprises commerciales;
- analyse des activités des organismes des Nations Unies dans ce domaine, et éventuellement de celles de certains pays, notamment des pays les moins avancés;
- entretiens avec des personnalités de premier plan représentant les ONG, des organismes des Nations Unies et d'autres agences, des pouvoirs publics nationaux, des opérateurs de télécommunications et des prestataires de services;
- organisation d'au moins un colloque/atelier, ou éventuellement d'un colloque et d'un atelier dans deux régions, afin de débattre des conclusions et des propositions préliminaires.

Il reste à déterminer quels seront les mécanismes les plus adaptés à cette étude. On peut provisoirement envisager de traiter cette question comme suit:

Dans le cadre d'une commission d'études

- | | |
|---|----------|
| - en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études) | oui |
| - au sein d'un groupe spécialisé (pour une durée maximale de 12 mois) | possible |

Dans le cadre des activités courantes du BDT

- | | |
|---|-----------|
| - programmes | oui |
| - projets | peut-être |
| - étude confiée à des consultants spécialisés | oui |

Ces travaux seront menés à bien en étroite collaboration avec le *Programme pour la coopération en matière de communication et de démocratisation* et avec les organisations qui y participent. Dans le cadre de ce programme, on s'efforcera en particulier d'accorder la priorité à ce problème et on ne ménagera aucun effort pour mener à bien ces travaux et en divulguer les résultats.

b) Pourquoi? indiquer les motifs du choix fait sous a) ci-dessus

Il semblerait judicieux que l'étude de cette question incombe à une commission d'études, qui rassemble les intérêts représentés au sein de l'UIT et dispose d'un laps de temps suffisant pour mener à bien ses travaux. Peut-être conviendrait-il d'établir un groupe spécialisé une fois qu'une certaine étape des travaux aura été franchie.

Il pourrait être utile d'étudier cette question dans le cadre d'un programme (c'est-à-dire conjointement avec d'autres questions connexes) dans la perspective de l'organisation de colloques et de l'encadrement d'éventuelles mesures à prendre à la fin de la période d'études.

Peut-être faudra-t-il avoir recours aux services de consultants spécialisés chargés de mettre au point des méthodes adaptées, d'analyser les ouvrages disponibles et d'organiser des entretiens.

9 Besoins de coordination de l'étude

Une coordination sera nécessaire avec les commissions d'études et les programmes connexes de l'UIT-D. Dans le cadre des deux Commissions d'études actuelles, les Questions suivantes présentent un intérêt: CE 1/1, CE 2/1, CE 3/1, CE 4/1, CE 1/2, CE 2/2, CE 4/2, CE 6/2, CE 7/2 et CE 8/2. Les Programmes du PABA les mieux adaptés à l'étude de cette question sont les Programmes 1, 6, 9, 10 et 12.

Une étroite collaboration peut également être nécessaire relativement à des sujets précis examinés dans le cadre de Commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-R, notamment en ce qui concerne les attributions de fréquences, la technologie et la normalisation.

Il faudra également coordonner les travaux avec plusieurs organisations extérieures à l'UIT, dont les institutions des Nations Unies mentionnées plus haut, des groupements d'ONG, des organisations régionales de télécommunication, etc.

10 Autres informations utiles

Les ONG participant au Programme pour la coopération en matière de communication et de démocratisation souhaitent s'engager sur la voie de la coopération concrète avec les Membres de l'UIT et les institutions des Nations Unies, leur but étant, après identification des obstacles, d'élaborer des propositions visant à faire en sorte que les ONG utilisent plus efficacement les moyens de communication au service de leurs objectifs de développement.